

# Un progrès réalisé à Genève : l'éligibilité des femmes au Consistoire

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **31 (1943)**

Heft 652

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265017>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

24 DEC. 1943

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

|                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>DIRECTION ET RÉDACTION</b><br/>M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p><b>ADMINISTRATION</b><br/>M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 188, route de Chêne</p> <p>Compte de chèques postaux I. 943</p> | <p><b>Organe officiel</b><br/>des publications de l'Alliance nationale<br/>de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p> | <p><b>ABONNEMENTS</b><br/>SUISSE 1 an Fr. 6.—<br/>» 6 mois » 3.50<br/>ETRANGER » 8.—<br/>Le numéro... » 0.25</p> <p><b>ANNONCES</b><br/>11 cent, le mm.<br/>Largeur de la colonne : 70 mm.<br/>Réductions p. annonces répétées</p> <p>Les abonnements partent de n'importe quelle date</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Pensée pour un beau Noël ..

...Je n'avais jamais connu jusqu'ici le sens intime et personnel de ces mots : « la paix du cœur »... car j'ai si longtemps creusé la tristesse et le découragement que je suis sous l'impression d'une magnifique surprise, sans que les circonstances soient changées, mais parce que ce nouveau bonheur est au-dessus de la région habituelle des joies et des peines...

E. PIECZYNSKA

## Pour 1944...

Nous encartons dans ce numéro un bulletin de versement à notre compte de chèques postaux No I. 943, en priant tous ceux de nos abonnés dont l'abonnement est échu au 31 décembre prochain de bien vouloir s'en servir pour régler le montant de leur abonnement pour l'an prochain (6 francs, plus un sou de taxe postale, dont nous sommes toujours vivement reconnaissants à ceux qui veulent bien y penser!)

Et nous espérons de tout cœur que cet encaissement, fait avant que les inévitables dépenses des derniers jours de l'année aient creusé de trop gros trous dans les bourses, ne déclenchera pas, comme cela est trop souvent le cas, une pluie d'avis de désabonnements hâtifs et non raisonnés! Car si le MOUVEMENT doit continuer la tâche qu'il poursuit depuis 31 ans, et pour l'accomplissement de laquelle il reçoit constamment de si précieux encouragements de nouveaux comme d'anciens lecteurs, il faut qu'il puisse vivre, se faire connaître, s'étendre, en même temps qu'il aidera à vivre, à se faire connaître et à s'étendre aux idées qu'il défend.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

## Un progrès réalisé à Genève

### L'éligibilité des femmes au Consistoire

Sans aucun commentaire — et l'on s'est un peu étonné, à juste titre, de ne pas en trouver trace dans le principal journal protestant du canton — la presse a déjà annoncé que la modification de la Constitution de l'Eglise nationale protestante, soumise les 4 et 5 décembre aux électeurs et électrices, et touchant l'éligibilité des femmes dans le corps directeur de l'Eglise, avait été acceptée par 1337 voix contre 541, soit par une majorité de plus des deux tiers. C'est un incontestable progrès dont nous nous réjouissons avec tous nos lecteurs.

Faut-il avouer cependant que l'opposition, soit manifestée par les 541 électeurs qui ont voté non (et nous voudrions croire que c'étaient là uniquement des électeurs, sans qu'aucune électrice se fût glissée parmi eux?) soit entendue exprimer au cours de conversations et d'échanges de vues, nous a à la fois profondément surprise et peinée? Voilà sans erreur trente-quatre ans que les femmes sont électrices dans l'Eglise nationale de Genève, qui, très vite après sa séparation d'avec l'Etat, a reconnu la valeur de leur concours et de leur

appui; voilà vingt ans, que les femmes ont été élues au même titre que les hommes à faire partie des Conseils de paroisse, où, siégeant nombreuses et actives, elles ont rendu des services tels que l'on ne concevrait nulle part comment se passer d'elles; voilà quinze ans qu'avec certaines restrictions, il est vrai, les femmes ont été admises au pastoralat dans cette même Eglise, où celles qui exercent le ministère l'ont rempli avec une foi et une abnégation complètes; et après ces gestes décisifs et les expériences de 1909, de 1923 et de 1928, l'on a encore hésité, argumenté, retorqué, et invoqué des motifs de refus dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils sont pitoyables? Que, par une obéissance stricte aux paroles de la Bible, l'on s'incline encore, et en dépit de tous les commentateurs, devant le jugement de St-Paul... cela est peut-être une conviction personnelle qui, comme toute conviction sincère, est profondément respectable; mais comment alors l'applique-t-on aux faits que nous citons, comment ne se refuse-t-on pas à siéger avec des femmes dans des Conseils de paroisse, comment ne prêchent-on pas du haut de la chaire la recommandation pressante aux femmes de ne pas aller voter aux élections pastorales ou consistoriales? et pourquoi est-ce dans un organisme directeur aux trois quarts laïques que l'on s'est opposé à voir entrer des femmes? Que non pas de simples membres de l'Eglise, qui n'auraient guère réfléchi, mais que des pasteurs, des professeurs, aient pu soutenir pareil illogisme, pareille contradiction, pareille méconnaissance aussi de la valeur humaine et chrétienne des forces féminines... a été pour nous, nous y insistons, à la fois une stupeur et une tristesse.

Une source de réflexions aussi. Il n'est en effet que d'étudier les résultats détaillés par

paroisse de la votation pour constater, d'abord combien peu l'on a voté, sauf là où une élection pastorale était en cause, et combien, comme toute, les questions de principes (une deuxième modification constitutionnelle touchant au domicile était également proposée) n'intéressent guère les membres de l'Eglise. Puis de souligner aussi l'influence directe de certains bergers du troupeau ecclésiastique : les non en effet dépassent fortement les oui dans certaines paroisses de campagne notamment, dont les pasteurs n'ont pas caché leur opposition à la réforme proposée, alors que le contraire s'est précisément produit là où les pasteurs ou les membres masculins et féminins de Conseils de paroisse ont dit et répété la valeur morale et spirituelle de notre cause. Et enfin, sortant du domaine spécialement ecclésiastique, il est utile de bien se rendre compte, car c'est là une vérité à savoir toujours regarder en face, que notre mouvement qui, avant, pendant et après l'autre guerre, avait pris un essor magnifique parce qu'il répondait aux vérités de la liberté spirituelle, a depuis lors reculé, perdu du terrain et des sympathies avec l'avènement des doctrines qui ont fait le malheur du monde, et combien il est indispensable qu'au lieu de nous cantonner comme certaines dans des tâches d'opportunisme immédiat et prudent, nous maintenions bien haut notre drapeau et notre foi suffragistes.

...Et puis, en avril 1944, nous voterons pour l'élection de quatre femmes au Consistoire, sachant bien que les candidates que l'on nous proposera seront dignes à tous égards de la confiance que, toutes, nous mettrons en elles.

E. Gd.

## Nos enfants .. notre école

Les femmes zurichoises ont traité ce sujet à leur « Journée » cantonale du 28 novembre. Il s'agissait de prendre position vis-à-vis d'une nouvelle loi scolaire dont le projet est déposé auprès du gouvernement. La loi fédérale sur l'âge minimum dans les activités professionnelles — loi qui fait perdre aux enfants une année de travail, a rendu, dans les cantons où la scolarité obligatoire finit à 14 ans, nécessaire la création d'une 9<sup>me</sup> année scolaire. Le canton de Zurich, malgré ses tendances progressistes, n'offre jusqu'ici à ses enfants que 8 classes primaires. Comment aux temps actuels et avec les idées en cours concernant la préparation des jeunes à la vie, va-t-on établir l'enseignement supérieur de la jeunesse zurichoise et comment, profitant de l'occasion, modifiera-t-on ce qui existe déjà?

La question se posera aux députés et au peuple — masculin, puisque les usages le veulent ainsi. Les femmes, on le leur dit et redit dans tant de discours faisant allusion à leurs droits, sont les éducatrices par excellence; c'est à elles qu'est confiée la tâche la plus belle : former les enfants pour la vie. Mais quand il s'agit de donner des directives à l'école, ces parfaites éducatrices ne sont pas consultées. Dans un article paru dans la *Nouvelle Gazette de Zurich*, M<sup>lle</sup> Maria Fierz relève cette étrange contradiction. Elle ne s'arrête cependant pas là, mais expose ses vœux et ceux de ses collaboratrices qui ont étudié le nouveau projet de loi en le confrontant avec leurs expériences d'éducatrices.

La « Journée des femmes zurichoises » du 28 novembre a servi à la même cause. Introduite par le chef du Département de l'Instruction publique, M. R. Briner, qui promit aux femmes de vouer son attention à leurs désirs, elle mit les auditrices en contact avec le directeur

## Figures et portraits de femmes

### Mrs. Fannie Fern Andrews

Dans le beau livre<sup>1</sup> que M. P. Rossello a consacré aux précurseurs de l'institution dont il est directeur adjoint, le Bureau International d'Education, une figure retient particulièrement l'attention des lectrices, c'est celle d'une Américaine, Mrs. Fern Andrews.

Cette femme remarquable sut, non seulement concevoir le plan d'une collaboration pédagogique internationale, mais encore, elle est la seule de tous les précurseurs à avoir préparé d'une manière pratique l'exécution de ce projet. Alors que d'autres, tels Marc-Antoine Jullien, Molkenboer ou Kurnig, s'en tenaient à l'élaboration d'une théorie, alors que François Kémény, Edouard Peeters ou Lebonnois n'arrivaient qu'à des résultats partiels : rencontres de pédagogues ou publications périodiques internationales, Mrs. Fern Andrews, qui unissait des dons diplomatiques à une vocation d'éducatrice, réussit-elle à obtenir la convocation d'une Conférence diplomatique internationale.

Depuis 1908 déjà, cette pacifiste agissante rêvait de poursuivre, l'idéal de la paix au moyen de l'enseignement scolaire. Elle fonda à cet effet l'*American School League*, puis entreprit des tournées de conférences en Europe pour gagner à son idée les éducateurs des différents pays. Elle s'aperçut alors que pour obtenir le résultat désiré, il ne suffisait pas de convaincre le personnel enseignant, mais encore fallait-il procéder à une réforme des programmes et des manuels d'histoire. Or ceci était impossible avant d'avoir converti à l'idée pacifique les gouvernements eux-mêmes. Dans cette intention, Mrs. Fern Andrews déploya une activité persévérante. Sans se laisser rebuter par l'indifférence ou les échecs, elle obtint d'abord l'adhésion à son idée, du gouvernement des Etats-Unis; puis après de longues démarches, le gouvernement hollandais permit aussi sa collaboration et consentit même à

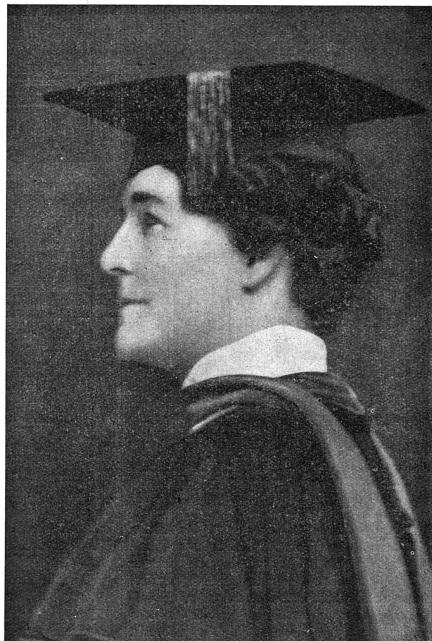
convoquer la Conférence à La Haye, parce que dans cette ville, on se réunirait sous le signe de la paix et tel était le vœu de l'initiative. La date fut fixée du 7 au 12 septembre 1914.

Hélas! il y a souvent loin de la coupe aux lèvres! La guerre éclata, la Conférence ne se réunir jamais. Mrs. Fern Andrews ne resta pas, toutefois, sur cette amère déception puisqu'elle put assister à la fondation du Bureau International d'Education et assurer les fondateurs que les

statuts élaborés par eux créaient, selon son idéal, l'institution pour laquelle elle s'était si longtemps dépensée. Remercions M. P. Rossello de nous avoir conté avec un enthousiasme chaleureux la vaste tentative d'une femme dont nous sommes fières.

A. W.-G.

Cliché aimablement prêté par le Bureau International d'Education (Genève).



### ASSURANCE POUR LA VIEillesse

## RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

GENÈVE

### LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos

<sup>1</sup> P. ROSSELLO : *Les Précurseurs du Bureau International d'Education*. Publications du Bureau International d'Education. Genève 1943.